



# COMMUNE DE KOERICH



## REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU COLLEGE ÉCHEVINAL

### AVIS

Il est porté à la connaissance du public que par décision du 24.03.2023 et en raison de travaux sur le réseau d'eau, notre collège des Bourgmestre et échevins a édicté un règlement de circulation temporaire portant sur la rue Principale à Koerich, ceci pour une durée estimée à 10 jours ouvrables :

**Art. 1 :** Pendant la période du lundi 27.03.2023 et jusqu'à l'achèvement des travaux, la circulation dans la rue Principale à Koerich sera réglementée comme suit :

- a) Rétrécissement de la chaussée à la hauteur de l'intersection avec la rue de Steinfort
- b) Mise en place de feux de signalisation à la hauteur de l'intersection avec la rue de Steinfort.
- c) Fermeture du trottoir à la hauteur de l'intersection avec le chemin de la Source.

**Art. 2 :** La signalisation afférente sera mise en place conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Art. 3 :** Les infractions aux prescriptions du présent règlement seront punies conformément à l'article 7 de la loi du 14.02.1955, tel que modifié par la suite.

Koerich, le 24.03.2023

Pour le collège des Bourgmestre et échevins

Le Bourgmestre,

Jean WIRION



Le secrétaire ff,

Tim EPSTEIN